



## COMMISSION DES JEUNES

### PROCÈS-VERBAL

### N°03

---

**Réunion du :** Lundi 18 Octobre 2021

**À :** 10h00

---

**Présidence :** M. BELLARD Christophe

---

**Présents :** M. HERNANDEZ Jean-Claude, M. BARONIAN, Jean-Claude

---

**Excusé(s) :** M. DE MARCHI Arnaud

---

#### MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.



## CHAMPIONNATS DES JEUNES

- Validation des résultats de la troisième journée des poules de brassage en U15 et en U17, et de la deuxième journée du championnat U19.

- Mise en ligne du Critérium U15 à 8.

Dès ce week-end les rencontres vont débiter dans ce championnat en deux phases. **La FMI sera active pour ces rencontres.** Nous demandons aux clubs participants de bien vouloir paramétrer dans Footclubs un référent FMI pour cette catégorie.

Composition des poules :

Poule A : ASA 3 – CA DIGNE – GJMD – GJAB

Poule B : AFCV – EMBRUN/ST CRÉPIN – FC SISTERON – LARAGNE SPORTS

**Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard. En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi.**

## COURRIER AUX CLUBS

Une fiche de renseignements concernant l'encadrement des équipes de jeunes a été envoyée.

Cela permet aux responsables de la commission de contacter directement des éducateurs pour communiquer en urgence des informations utiles à la gestion des rencontres de leur équipe.

La date de limite de retour était fixée au Lundi 11 octobre 2021. Liste des fiches manquantes :

- CANTON RIEZOIS
- AS FORCALQUIER
- AS DAUPHIN
- GJMD
- US VEYNES SERRES
- OBSC
- AFCV
- SC VINONAI
- ASF TALLARD
- SAINT ANDRÉ LES ALPES
- ASVG



## RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.*

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**

## COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- L'US VIVO 04 et ORAISON SPORTS nous informent d'une demande d'entente dans la catégorie U17, pris note en attente de la validation par le Comité Directeur.
- LARAGNE SPORTS et l'AFCV nous informent d'une demande d'entente dans la catégorie U17, pris note en attente de la validation par le Comité Directeur.
- L'Entente Embrun St crépin nous informe de sa volonté d'inscrire une équipe pour le Critérium U15 à 8, en lieu et place de son équipe engagée en U15 à 11, pris note.
- Le GJAB nous informe de sa volonté d'inscrire une équipe pour le Critérium U15 à 8, en lieu et place de son équipe engagée en U15 à 11, pris note.

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

**Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.**

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

### RAPPELS :

**1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**

**3 - L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.**

**4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.**



## RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

NÉANT

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR

### Feuille de match papier :

U15 à 8 – ASA 3 / GJMD 2

### FMI non transmise

- U15 poule 2 : VIVO 04-ORAISON / FORCALQUIER-DAUPHIN – JOURNÉE DU 10 OCTOBRE  
FORCALQUIER-DAUPHIN / SC VINON – JOURNÉE DU 17 OCTOBRE
- U17 poule 1 : US VIVO 04 / EP MANOSQUE – JOURNÉE DU 16 OCTOBRE
- U17 poule 2 : CA DIGNE / AS FORCALQUIER – JOURNÉE DU 2 OCTOBRE
- U17 poule 3 : OBSC / EMBRUN-ST CRÉPIN – JOURNÉE DU 2 OCTOBRE
- U19 : US CANTON RIEZOIS / US VIVO 04 – JOURNÉE DU 16 OCTOBRE

### Forfaits 16 et 17 Octobre (Courriers reçus)

#### **U15 poule 1**

-EP MANOSQUE

#### **U19**

- CA DIGNE.

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes.





## DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

WEEK END du 23 et 24 Octobre

**TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES**

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	MATCH	MODIFICATION	MOTIF
U15	2	50724.1	ASA 2 / FORCALQUIER DAUPHIN	MATCH LE DIMANCHE 24 À 10H30	ERREUR PROGRAMMATION
U15	1		GJAB	FORFAIT GÉNÉRAL	L'ÉQUIPE BASCULE EN CRITÉRIUM À 8
U15	4		EMBRUN-ST CRÉPIN	FORFAIT GÉNÉRAL	L'ÉQUIPE BASCULE EN CRITÉRIUM À 8
U15	4		AFCV	FORFAIT GÉNÉRAL	L'ÉQUIPE BASCULE EN CRITÉRIUM À 8
U15	4	50746.1	L'ARGENTIÈRE / GAP FOOT 05 2	MATCH 24/10 À 10H30	REPROGRAMMATION DE LA POULE 4
U15	4	50746.2	GAP FOOT 05 2 / L'ARGENTIÈRE	MATCH 12/12 À 9H30	REPROGRAMMATION DE LA POULE 4
U15 À 8	U	50802.1	EMBRUN - ST CRÉPIN / LARAGNE	REPORT AU 27/11	MANIFESTATION CLUB LARAGNE
U17	2	50681.1	SISTERON / AFC STP	REPORT AU MERCREDI 20/10 À 18H	ACCORD DEUX CLUBS
U17	4		LARAGNE	FORFAIT GÉNÉRAL	ATTENTE DE L'ENTENTE AVEC L'AFCV EN POULE 3
U19	U	50663.1	EPM / CAD	INVERSION DE LA RENCONTRE MATCH À DIGNE	DOUBLON À MANOSQUE U17/U19

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**

